



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-deux septembre à dix-neuf heures,

Le conseil syndical du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du Parc aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 05/09/2025

Date d'affichage : 05/09/2025

Nombre de membres :

- en exercice : 127
- présents : 27
- votants : 40

Nombre de voix :

- en exercice : 384
- présents : 124
- procurations : 117
- **nombre total de voix exprimées : 241**

Etaient présents :

Laure BOITEUX, Gilles BONNOT (S), Léon BONVALOT, Martial BOURNEL-BOSSON, Marie-Paule BRAND, Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, David CHATELAIN, Anthony CUENOT, Thierry HOUSER, Pascal JACQUOT, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Christian MAUVAIS, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Joëlle MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Stéphanie PARSY, Amandine RAPENNE, Gilles ROBERT, Noël SAUNIER, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN, François VILLIER.

Etaient présents sans voix délibérative :

Patrick BOITEUX, Bernard FAIVRE (S), Suzanne GUERRIN.

Etaient absents excusés :

Françoise BEURET, Cédric BÔLE, Christine BOUQUIN, Michèle CACHOT-USUNIER, Dimitri COULOUVRAT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jocelyne ERNST, Kévin FADIN, Baptiste FAYARD, Bénédicte HERARD, Céline JEAMBRUN, Nicolas JUBIN, Raphaël KRUCIEN, Lydie LAB, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Anthony MERIQUE, Francine MISERE, Christian MOREL, Thierry MOREL, Corinne PARATTE, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Emmanuel SAULNIER, Véronique TATU, Michel TROUILLOT, Marcelline VIPREY, Marielle WILCZAK.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Françoise BEURET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSENIN, Justine BRIQUEZ, Benoît CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Philippe CHOLET, Olivier CLEMENCE, Pascal CLEMENCE, Jean-Noël CUENOT, Jean-Philippe DA COSTA, Jean-Pierre DEVILLERS, Pascal DUFFNER, Lucine FAIVRE, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Florian GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Pascal GODIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Christian HERARD, Bernard JACQUET, François JACQUOT, Christophe JANIN, Nicolas MARGUET, Catherine MAUVAIS, Olivier MESNIER, James MICHEL, Philippe MITTAG, Denis NARBEY, Sarah

OEUVRARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Raphaël PEQUIGNOT, PRETOT, Hervé PREVITALI, Daniel PRIEUR, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Elisabeth REDOUTEY, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Pascal ROUGNON, Laurent ROUSSET, Yves ROY, Fabien ROYER, Hervé SIMONIN, Régis SOULET, Gérard VAUCHIER, Marie-Josèphe VERMOT, Baptiste VILLEMEN, Jérôme VOINET, Céline VUILLEMIN, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WILLEMEN-JEANNIN, Sébastien WOLFF, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :

Cédric BÔLE a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Jacqueline CUENOT-STALDER a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Baptiste FAYARD a donné pouvoir à Gilles BONNOT (S),
Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Raphaël KRUCIEN a donné pouvoir à Boris LOICHOT,
Anthony MERIQUE a donné pouvoir à Franck VILLEMAIN,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Thierry MOREL a donné pouvoir à David CHATELAIN,
Manuela RAMBAUD a donné pouvoir à Hervé CAGNON,
Marceline VIPREY a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

Le secrétaire de séance : Roland MARTIN

Objet : 2025-39 : Projet communication Charte Graphique renforcement

Contexte :

Une charte graphique est un élément déterminant dans une stratégie de communication, car elle constitue en quelque sorte l'ADN de la structure. Elle permet de faciliter la communication interne et externe et de se différencier de manière cohérente. La fédération des Parcs naturels régionaux est dotée d'une charte graphique que chaque Parc est tenu de respecter, notamment dans l'utilisation du logo (couleurs, typographie...) et du slogan « *Une autre vie s'invente ici* ». Toutefois, outre ces règles spécifiques, une grande liberté est laissée dans la conception visuelle des outils et des supports de communication.

Depuis la labellisation du Parc du Doubs Horloger, une identité visuelle propre a été imaginée, notamment sur la conception d'outils pérennes : site internet, rapport d'activité, plaquette de présentation du Parc, guide des manifestations en milieux naturels, guide « *entrées de bourg* », classeurs des élus, gabarit « *powerpoint* ». Cependant, à ce jour, la charte n'a pas été officiellement formalisée et mériterait d'être davantage structurée et renforcée.

Description :

Pour mener à bien cette action, le Parc souhaiterait bénéficier de l'accompagnement d'un prestataire, comme cela est ou a été le cas pour de nombreux Parcs (Narbonnaise, Vercors, Armorique...). En effet, l'expertise d'une agence de communication serait bénéfique pour d'une part bénéficier d'un regard extérieur et d'autre part aller « plus loin » dans la démarche tout en tenant compte du travail déjà engagé. Le prestataire devra impérativement intégrer dans sa réflexion d'autres projets en cours, tels que ceux en lien avec la signalétique, afin de rester le plus cohérent possible.

La conception d'un « kit de communication » (print/web) et d'outils clés en main déclinables mis à disposition du chargé de communication pour gagner en temps et en efficacité serait aussi un objectif visé. Le tout, formalisé dans un document de référence solide et cohérent.

Budget prévisionnel :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Accompagnement, formalisation et renforcement de la charte graphique	15 000 €	15 000€ (subvention à demander à la région Bourgogne-Franche-Comté)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise le président à solliciter les subventions auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- Autorise le président à signer les conventions relatives à ce projet ;
- Autorise le président à engager les dépenses relatives à la mise en œuvre de cette action.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 241	Exprimés (en voix) : 241
- pour : 241	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Denis LEROUS



Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 025-200096295-20250922-2025_39-DE

